V. Les grandes étapes des élections professionelles 2022

Septembre 2021 · Octobre 2021 · Novembre 2021 · Décembre 2021 · Janvier 2022 · Février 2022 · Mars 2022 · Avril 2022 · Mai 2022 · Juin 2022 · Juillet 2022 · Août 2022 · Septembre 2022 · Octobre 2022 · Novembre 2022 · Décembre 2022 · Janvier 2023

CDG 28

Envoi de la circulaire pour le recensement des effectifs au 1er janvier 2022

Collectivités affiliées

- Réflexion sur l'opportunité de la mise en place des CST locaux communs dont l'effectif global est ≥ à 50 agents
- Prendre les délibérations concordantes de principe avant le 1er janvier 2022

Pour déterminer:
- *si le seuil de création du CST local est atteint*
- *le nombre de représentants pour chaque catégorie (CAP/CCP) et la fourchette du nombre de représentants du personnel pour le CST*
- *la représentation hommes/femmes de chaque instance*
- *les modalités de vote pour les CAP et les CCP (> 50 agents pour installation de bureaux principaux)*

ÉTAT DES EFFECTIFS au 1er janvier 2022

Collectivités affiliées

AU PLUS TARD LE 15 JANVIER
Retour des états déclaratifs des effectifs au 1/01/2022 des collectivités affiliées pour les CAP, CCP et CST

CDG 28 & collectivités affiliées avec CST

Lancer la concertation avec les OS sur l'organisation des élections

- Pour communiquer à toutes les OS : les effectifs avec répartition h/f par instances et la liste du CST local
- Pour recueillir pour chaque instance, l'avis des OS qui y sont représentées sur:
- le matériel de vote
- la possibilité du vote par correspondance
- la composition du CST(nb, parité numérique ou non des 2 collèges, vote du collège employeur..)
- la possibilité d'organiser des bureaux secondaires
- Pour préciser l'organisation du scrutin avec toutes les OS (rétro planning, modalités de dépôt des candidatures, parité, horaires ,délégués de listes, professions de foi…).

Publication arrêté ministériel fixant la date du scrutin

CDG 28 & collectivités affiliées avec CST

AU PLUS TARD 6 MOIS AVANT LE SCRUTIN
- Communication obligatoire aux OS des effectifs et de la représentation hommes/femmes au 01/01/2022
- Date limite de prise de la délibération sur la composition du CST (nombre représentants / représentants Élus, droit de vote ou non des Élus) après consultation des organisations syndicales représentées au CT
- Date limite de prise des délibérations pour la composition de la formation spécialisée - possibilité deux suppléants.

*Délibérations à transmettre **obligatoirement** aux organisations syndicales.*

CDG 28 & collectivités affiliées avec CST

AU PLUS TARD 4 MOIS AVANT LE SCRUTIN
Point sur les éventuelles évolutions de la représentation hommes/femmes (+ 20% suite réorganisation ou modification statutaire) +Communication de la nouvelle représentation Hommes/femmes aux OS en cas de changement

CDG 28 & toutes les collectivités affiliées

AU PLUS TARD 60 JOURS AVANT LE SCRUTIN
Date limite pour l'affichage des listes électorales jusqu'aux élections

- CDG : listes électorales dressées par le CDG + affichage de la liste intégrale au CDG et extrait dans chaque collectivité affiliée concernée (transmis par le CDG)
- Collectivités ayant leur propre CST : affichage de la liste qu'elles ont établie dans leur locaux.

CDG 28 & collectivités affiliées avec CST

ENTRE 60 ET 50 JOURS AVANT LE SCRUTIN
- Vérification et dépôt des réclamations sur les listes électorales
- Réponse de l'autorité territoriale dans les 3 jours
- Le cas échéant, rectification des listes électorales + affichage sans délai des listes modifiées

Décision motivée de l'exécutif à prendre dans les 3 jours ouvrés de la réclamation

Aucune modification n'est possible après cette date sauf si un évènement postérieur et prenant effet au plus tard la veille du scrutin entraine pour l'agent l'acquisition ou la perte d'électeur (mutation, décès…).

Collectivités avec CST

AU PLUS TARD 30 JOURS AVANT LE SCRUTIN
- Date limite de prise de l'arrêté fixant la liste des agents admis exceptionnellement à voter par correspondance
- Date limite de l'affichage de la liste des agents admis exceptionnellement à voter par correspondance
- Information écrite aux agents admis à voter par correspondance (indication des modalités de vote et notamment de l'impossibilité de voter à l'urne)

ENTRE 30 ET 25 JOURS
- Date limite de rectifications des listes des agents admis exceptionnellement à voter par correspondance

6 semaines avant le scrutin
Date limite de dépôts des listes des candidats par les délégués de liste des OS

CDG 28 & toutes les collectivités affiliées

APRÉS DÉPÔTS DES LISTES
Affichage des listes des candidats jusqu'aux élections, puis affichage des rectifications effectuées

CDG & collectivités avec CST : obligation affichages listes locaux + Internet

CDG 28 & collectivités affiliées avec CST

MAX J+1 franc
Contrôle de recevabilité des listes : courrier motivé de l'exécutif à envoyer au délégué de liste

CDG 28 & collectivités affiliées avec CST

MAX J+5 francs / MAX J+3 francs
- Contrôle de l'éligibilité des candidats
- Contrôle des listes concurrentes

Affichage des modifications sans délai

Possibilité recours devant le TA au plus tard 3 jours francs après dépôt des listes

- Possibilité de recours dans les 5 jours suivants la proclamation
- Décision dans les 48h + copie au Préfet

- Date limite de réception des votes des agents admis à voter par correspondance
- Ouverture des bureaux pdt 6h au moins pdt le service au plus tard jusqu'a 17h

Scrutin 8 décembre* Proclamation des résultats

CDG 28 & collectivités affiliées avec CST

Jour du scrutin
Proclamation des résultats + communication PV au Préfet, aux délégués des OS et au CDG + affichage des PV dans les locaux

CDG 28 & collectivités affiliées avec CST

10 JOURS AVANT LE SCRUTIN
Date limite envoi matériel de vote aux agents admis à voter par correspondance

* La date du 8 décembre 2022 est prévisionnelle et indicative.
Cette dernière doit être confirmée par le Gouvernement.

Le calendrier prévisionnel sera téléchargeable sur le site cdg28.fr (rubrique Élections professionnelles 2022) dès la parution des textes officielles.

OS : organisations syndicales